



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 24 avril 2018

Campagne PAC 2018

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), la Chambre d'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM), l'Union des Coopératives de Mayotte (UCOOPAM : COOPAC, COOPADEM, Agrikagna) ainsi que l'Établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte (EPFAM) rappellent aux agriculteurs que la campagne PAC 2018 pour les déclarations « surfaces » est ouverte depuis le dimanche **1er avril et est entièrement dématérialisée**. Les dossiers de demande d'aides surfaciques doivent être déposés dans l'interface TELEPAC avant le **15 mai 2018**.

Pour rappel :

- Les exploitants qui n'ont jamais effectué de déclaration de surfaces ni de relevé parcellaire de leur exploitation sont invités à se rendre dès à présent à la DAAF de Mamoudzou, munis de leur pièce d'identité, leur RIB et de leur SIRET afin de créer leur dossier dans TELEPAC.
- Les producteurs qui souhaiteraient une assistance pour leur Télédéclaration, sont invités à se rendre dans leur Coopérative respective ou à défaut, à la CAPAM. Ils seront par ailleurs invités par courrier et SMS pour préciser les jours, horaires et lieux des guichets d'accueil qui les assisteront dans leur Télédéclaration.
- Les agriculteurs qui doivent modifier au titre de la demande 2018 leur parcellaire déclaré en 2017, sont invités à contacter dès à présent la CAPAM en appelant le 02 69 60 73 18.

Lien du site Telepac. :

<https://www2.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>

Les exploitants ayant déjà déclaré leurs parcelles disposent d'un code d'accès Télépac dont ils doivent se munir pour effectuer leur déclaration.

Pour toute information concernant l'attribution des codes Télépac et notamment en cas de perte de ce code, les producteurs peuvent se rapprocher de la DAAF.

Contact DAAF :

Service d'économie agricole, rue Mariazé à Mamoudzou,
au dessus du Shopi, 02 69 61 12 13

Contact presse

Préfecture de Mayotte, service communication interministérielle
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr